

TRANSPORT ADAPTÉ À LA GRANDEUR DU TERRITOIRE EN 2009

La plus belle victoire des personnes handicapées

Louise Plante

louise.plante@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Pour la première fois en 2009, tout le territoire de la ville de Trois-Rivières sera couvert par le service de transport adapté de la Société de transport de Trois-Rivières.

Et selon François Dubois et Judith Bastien, respectivement de l'Association des adultes handicapés de la Mauricie et du Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté, c'est là sans contredit la plus belle réalisation de la Politique municipale pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Tous les deux participaient hier, à l'hôtel de ville, au dévoilement du bilan des actions du plan 2008 de la politique municipale et au dévoilement des objectifs de 2009.

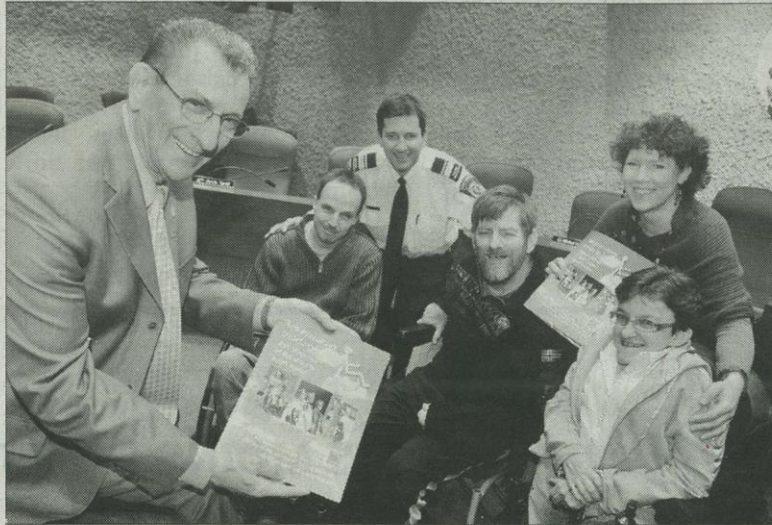


PHOTO: STÉPHANE LESSARD

Le président du comité de suivi du Plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées, le conseiller Pierre-A Dupont, accompagné de plusieurs personnes concernées, soit François Dubois, de l'Association des adultes handicapés de la Mauricie, André Marcotte, du service des incendies, Pierre Grenier de l'APHM, la conseillère Johanne Lefebvre et Judith Bastien du Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté.

M. Dubois tenait aussi à souligner la poursuite des mesures habituelles pour l'adaptation des trottoirs et des édifices, de même que pour le respect des aires de stationnement réservées... qui ont généré 943 constats d'infraction émis en 2008. Deux mesures très appréciées.

Selon M. Dubois, pas moins de 75 % du plan 2008 a été réalisé l'an dernier, tandis que le 25 % restant le sera cette année.

Ce dernier a aussi noté avec beaucoup de satisfaction la participation de plusieurs institutions publiques, (musées et salles de spectacles) qui, d'elles-mêmes, ont cherché à améliorer l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées.

Le président du comité de suivi de la politique, le conseiller

Pierre A. Dupont, a pour sa part souligné l'entrée en vigueur en 2008 du nouveau règlement de construction, rendant obligatoire les aménagements sans obstacles.

Tout le personnel municipal concerné par l'application de ce règlement a reçu une formation en conséquence.

M. Dubois a également dit apprécier la reconnaissance publique qu'ont obtenue plusieurs personnes ou associations pour leur travail auprès des personnes handicapées.

Parmi les principales réalisations prévues par le plan 2009, notons la construction de 12 unités de logements adaptés et la mise à niveau de 12 autres, de même que l'installation de portes automatiques dans les bâtiments de 39 logements et moins. •